



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines du ministère de la défense
Service de l'accompagnement professionnel et des pensions
Sous-direction de l'action sociale

Imprimé n° 520/22
Circulaire n° 5557 /DEF/SGA/DRHMD
du 23 février 2017
Format 21 x 29,7

ATTESTATION DE NON PERCEPTION D'UNE AIDE SIMILAIRE (à renseigner par l'employeur du conjoint, pacsé ou concubin du ressortissant ou par son assistant(e) de service social⁽¹⁾)

Je soussigné(e) (nom, fonction) :

Organisme :

CERTIFIE QUE :

Monsieur ou Madame (nom, prénoms) :

Nom de jeune fille (éventuellement) :

Domicilié(e) :

Code postal : Commune :

NE BÉNÉFICIE D'AUCUNE AIDE au titre de l'accueil de son enfant sur le temps périscolaire.

Nom et prénoms de l'enfant :

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

Cachet et signature

(1) Dans le cas où les deux parents sont ressortissants de l'action sociale du ministère de la défense.